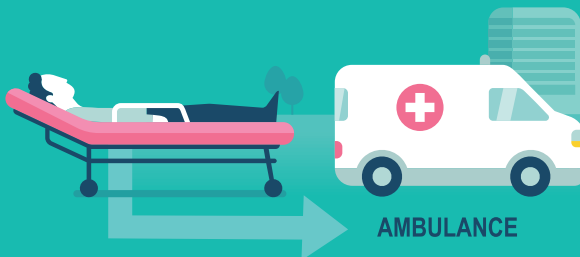




Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord.

En cas de prise en charge de votre transport, votre médecin prescrit le mode de transport le plus adapté à votre état de santé.

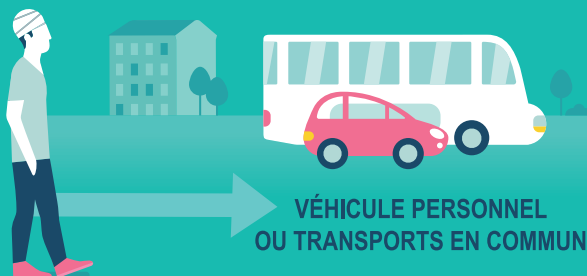
**VOUS DEVEZ ÊTRE ALLONGÉ
OU DEMI-ASSIS,**
ou surveillé, sous oxygène,
brancardé, ou porté, ou transporté
dans des conditions spécifiques
limitant la diffusion de germes.



**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE
POUR VOUS DÉPLACER,**
vous risquez des effets secondaires
pendant le transport ou votre état
de santé nécessite le respect
rigoureux des règles d'hygiène.



**VOUS POUVEZ VOUS
DÉPLACER SEUL
OU ACCOMPAGNÉ
D'UN PROCHE.**



La prise en charge des frais de transport par les caisses d'assurance maladie nécessite la délivrance d'une prescription médicale rédigée avant le transport.

Vos frais de transport peuvent-ils être remboursés par l'Assurance Maladie ?

OUI, si votre prescription médicale indique que :



vous devez être hospitalisé(e),

ou



vous devez effectuer des soins liés à votre Affection Longue Durée et vous présentez des déficiences ou incapacités particulières,

ou



vous devez effectuer des soins en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle,

ou



vous devez rester allongé(e) ou sous surveillance.

OUI, si vous avez l'accord préalable du contrôle médical de l'Assurance Maladie pour :



un transport de plus de 150 km (aller simple),

ou



des transports en série (au moins 4 transports au titre d'un même traitement, au cours d'une période de 2 mois, vers un lieu distant de plus de 50 km),

ou



un transport en avion ou en bateau de ligne,

ou



un transport vers un centre d'action médico-sociale précoce ou un centre médico-psycho-pédagogique pour un enfant ou un adolescent.

OUI, si vous devez vous rendre à une convocation du service médical de l'Assurance Maladie ou d'un médecin expert ou à une consultation médicale d'appareillage.

NON, si vous ne remplissez pas les conditions citées ci-dessus.

NON, si vous n'avez pas de prescription médicale.